

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 5 février 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le vingt-sept novembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; FERSING Gérard ; WAGNER Patrice ; HEHN Sophie ; MANN Eliane ; MEYER Raphaël ; ARESU Estelle ; ZITT Dominique ; FEISS Dominique ; HEHN Aurore.

Absents excusés : Mmes et MM. : HULLAR Marie-Claude ; HUSSONG Alain ; CHARLES Amanda ; BUHR Jean-Claude.

Absents non excusés : Mmes et MM. : WEISLINGER Jean-Léon ; MONNET Gaëtana ; KUNZ Maryline ; DUVERNELL Stéphane ; WARING Elisabeth.

Procurations : HULLAR Marie-Claude à HEHN Sophie ; HUSSONG Alain à MONNET Jean-Luc ; CHARLES Amanda à HEHN Jean-Claude ; BUHR Jean-Claude à MEYER Raphaël.

Le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout du point suivant : FINANCES 6) Changement d'une convention concernant l'occupation privative du domaine public pour une station radioélectrique. Il accepte également d'ajourner les points 2 et 3 des Finances faute d'éléments de la trésorerie.

D) FINANCES

1) BUDGET PRINCIPAL

1a) Compte Administratif Principal 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur STAUB Martial, adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2018 dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	209 488,01		-209 488,01
Opérations de l'exercice	389 966,87	557 486,22	167 519,35
TOTAUX	599 454,88	557 486,22	-41 968,66
Résultats de clôture		-41 968,66	-41 968,66
Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		281 410,62	281 410,62
Opérations de l'exercice	1 078 197,39	1 438 794,35	360 596,96
Part affectée à l'investissement	281 410,62		-281 410,62
TOTAUX	1 359 608,01	1 720 204,97	360 596,96
Résultats de clôture		360 596,96	360 596,96
Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	209 488,01	281 410,62	71 922,61
Opérations de l'exercice	1 468 164,26	1 996 280,57	528 116,31
Part affectée à l'investissement	281 410,62		-281 410,62
TOTAUX	1 959 062,89	2 277 691,19	318 628,30
Résultats de clôture		318 628,30	318 628,30

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

1b) Affectation des résultats du Compte Administratif Principal 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif principal 2018 fait apparaître les résultats suivants :

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2018	167 519,35
Un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	- 209 488,01
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 de	- 41 968,66

• en section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	360 596,96
Un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	281 410,62
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2018	- 281 410,62
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 de	360 596,96

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, en section d'investissement du budget 2019 à hauteur de: 360 596,96 €.

1c) Compte de Gestion Principal 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE EN ESPACE SANTE.

Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'un appel d'offres a été relancé suite à une défaillance de la maîtrise d'œuvre précédente pour l'attribution de ce marché pour le réaménagement de l'ancienne école maternelle en « Espace Santé ».

Après ouverture des plis par la commission le 28 janvier 2019, voici le résultat de cet appel d'offres.

N°	BUREAUX D'ETUDE	Montant provisoire de rémunération 950 000 € HT		
		Base	EXE	OPC
1	ESPACE Architecture	90 250 € (9,50%)	9 500 €	9 500 €
2	STELMASZYK Nadine ARCHITECTE	99 750 € (10,50%)	12 728 €	10 450 €
3	KELLER Claire Architecte	90 250 € (9,50%)	14 250 €	4 750 €
4	HOFFSTETTER Aimie Architecte	97 800 € (10,30%)	8 225 €	12 000 €
5	THOMAS Michel Architecte	88 000 € (9,89%)	11 500 €	8 000 €
6	GRAFFITE Architecte	89 300 € (9,40%)	14 250 €	10 450 €

La commission a décidé de retenir l'offre du cabinet Espace Architecture.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et entérine à l'unanimité l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du réaménagement de l'ancienne école maternelle en « Espace Santé » au cabinet d'architecte ESPACE Architecture pour un montant HT de 109 250 € (Base 90 250 € / 9,50%, EXE 9 500 € et OPC 9 500 €).

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2019-DESTRATIFICATEURS THERMIQUES DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de rénovation thermique de la salle polyvalente, une solution de déstratificateurs thermiques a été proposée. Ce système permet la réduction des coûts de chauffage en réduisant la perte de chaleur par le haut, et ainsi réduire la stratification thermique.

Il est proposé à l'assemblée d'engager une demande de subvention auprès de l'Etat par l'intermédiaire du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour l'installation de déstratificateurs d'air dans la salle polyvalente, dont le montant HT est de 10 845,90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL 2019, pour le projet de déstratificateurs d'air à la salle polyvalente.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMISSUR-AMENAGEMENT (ENTREE DU VILLAGE).

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans le cadre de la sécurisation de l'entrée du village (coté Spicheren), un projet d'aménagement a été réalisé. Celui-ci consiste en la réalisation d'un ralentisseur type plateau surélevé.

Ces travaux d'un montant HT de 49 551,50 €, peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AMISSUR, pour le projet de l'aménagement et la sécurisation de la voirie à l'entrée du village, pour un montant HT de 49 551,50 €.

5) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL-ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au changement de receveur principal à la Trésorerie de Forbach en date du 1^{er} décembre 2018, il convient de reprendre une délibération concernant l'attribution de

l'indemnité de conseil. En effet, celle-ci est nominative. Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Après discussions, l'Assemblée décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et

- d'accorder à l'unanimité l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à : Mme DE SANTIS Joëlle, inspectrice principale, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 janvier 2019.

6) CHANGEMENT D'UNE CONVENTION CONCERNANT L'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE STATION RADIOELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 14 avril 2009, la Commune d'Alsting et Bouygues Télécom ont conclu une convention pour l'occupation privative du domaine public, pour un emplacement au profit de Bouygues Télécom dépendant un terrain sis lieu « Mettersbruch » à Alsting, référence cadastrale section 21, parcelle numéro 103, afin d'y installer une station radioélectrique.

INFRACOS est une société détenue par Bouygues Télécom et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR). Elle a notamment pour objet social la gestion du patrimoine de ces deux sociétés sur une partie du territoire français. INFRACOS est donc détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.

Par courrier en date du 20 février 2015, SFR a sollicité le transfert de la convention à la société INFRACOS à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le Conseil Municipal, souhaite avant d'accepter cette nouvelle convention moins avantageuse au niveau du revenu de loyer, de prendre contact avec d'autres communes, soumise à cette nouvelle convention, afin de connaître leur position.

Il est ainsi proposé d'ajourner ce point, et de le soumettre à un prochain conseil municipal.

II) URBANISME

1) VENTE D'UNE PARCELLE RUE ST-PIERRE

Monsieur MONNET Jean-Luc, présente une demande de Monsieur RIZZUTO, qui souhaite acquérir une partie de la parcelle 812 de la section 12 (Rue St-Pierre), pour une surface de 0,54 are. Concernant cette vente, une demande d'avis des domaines a été envoyée le 16 novembre 2018, sans réponse de leur part.

Ainsi, Monsieur le Maire propose, la vente de ce terrain au prix de 4 500 € l'are.

Après discussions, le Conseil Municipal propose à l'unanimité, la vente de ce terrain au prix de 4 500 euros l'are. Les frais de notaire seront naturellement à la charge de l'acheteur. Le conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte afférant à cette vente.

III) PERSONNEL COMMUNAL

1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE.

Dans le cadre d'un avancement de grade, il est proposé de compléter le tableau des effectifs du personnel de cadre Technique, par la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mars 2019.

Le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour et 1 abstention (FERSING Gérard), la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2019.

IV) DIVERS

1) CHANGEMENT D'ADJUDICATEUR CHASSE POUR LE LOT 2.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été informée par courrier en date du 20 septembre 2018 de Monsieur WEBER Denis, adjudicataire du lot n°2 de chasse communale pour la période allant du 02/02/2014 au 01/02/2024, de sa décision de cession de son lot de chasse pour raison de santé en faveur de Monsieur OSWALD Raymond. Lequel nous a également fait part de son accord pour la reprise de la fonction de locataire de la chasse de ce lot n°2, à compter du 1^{er} mars 2019.

Celui-ci a déposé un dossier de candidature qui a été transmis pour avis à la commission consultative communale de chasse, qui a émis un avis favorable à cette cession.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément au cahier des charges en vigueur, suit l'avis de la commission consultative communale de chasse et ;

Décide que la cession du lot de chasse communal n°2 prendra effet à compter du 1^{er} mars 2019 et autorise le Maire à signer le bail de cession avec Monsieur OSWALD Raymond.

V) INFORMATIONS

1) Vente de l'immeuble pizzeria

Monsieur le Maire explique son projet de vente du bâtiment pour l'instant occupé par la pizzeria et qui dispose également de 2 logements. Il argumente son projet, en rappelant les nombreux coûts de rénovation à prévoir pour celui-ci (toiture, remise aux normes d'un ancien logement,...).

De même il soumet au Conseil, la demande de Monsieur MONNET André d'occuper le logement au-dessus de la pizzeria laissé vacant. Le conseil municipal accepte de proposer la location du logement à Monsieur MONNET André, et propose concernant le projet de vente du bâtiment de faire une estimation de celui-ci, avant d'entreprendre d'éventuelles démarches pour la vente de ce bien.

2) Panneau d'information

Monsieur STAUB Martial présente aux conseillers, l'application « Panneau-Pocket ». Cette application gratuite pour les usagers, revient à la commune 290 € par an, et permettrait de tenir informé les citoyens des principales informations au travers d'une application à charger sur leur téléphone portable.

3) Remontée de nappe dans le bassin houiller-Commune ALSTING.

Monsieur MONNET Jean-Luc présente à l'assemblée ce dossier, où sont définies les zones sensibles aux inondations et où les dépôts de permis de construire ne pourront plus être délivrés.

4) Projet d'implantation d'une zone de construction à l'Orée du Bois.

Monsieur MONNET Jean-Luc soumet un avant-projet de la société SCI Horizon pour l'implantation d'une dizaine de maisons individuelles, à la suite de la rue à l'Orée du Bois. L'ensemble de ce projet serait financé entièrement par cette société. Après discussions du Conseil Municipal, le Maire ne souhaite pas que dans l'immédiat on viabilise cette zone, pour des raisons techniques et afin de limiter la circulation dans la rue du Bassin.

5) Personnel pour la cantine

Madame MEYER Ana informe le Conseil Municipal d'un manque de personnel pour l'encadrement des enfants à la cantine.

De ce fait, il nous faudrait pour assurer correctement ce service, embaucher un nouvel agent. Ce poste en temps partiel correspond à une douzaine d'heures par semaine.

6) Remplacement des chaises à la salle polyvalente

Monsieur la Maire informe les conseillers de la nécessité de changer les chaises vieillissantes de la salle polyvalente. Il propose de les remplacer par les chaises du Clos du Verger et de profiter d'une offre en partenariat avec la commune de Spicheren pour acheter de nouvelles chaises pour la salle du Clos du Verger. Le Conseil Municipal valide cette dépense, dont le montant sera inscrit au budget primitif 2019.

7) Divers

Madame MEYER Ana a présenté un compte-rendu sur l'exposition de la première guerre mondiale, qui s'est tenue au foyer St-Pierre.

A cette occasion, elle a notamment remercié les conseillers FERSING Gérard et WAGNER Patrice pour leur aide et leur présence à cet évènement.

Madame HEHN Aurore souhaite prendre la parole pour faire passer un message de Monsieur WEISLINGER Michel, qui lui a été transmis lors de l'assemblée générale de l'amicale des Sapeurs-Pompiers, et qui remercie l'ensemble de la municipalité pour son soutien au corps des Sapeurs-Pompiers toutes ses années.

Divers date à noter :

-Commission des associations le 21/02/2019 à 19h

La séance a été levée à 21h20
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire